**Pièces à fournir en cas de prêt avec garantie hypotécaire :**

Pour préparer au mieux votre acte, je vous remercie de me transmettre les pièces suivantes :

* Concernant chaque emprunteur :
* Extrait d’acte de naissance et de mariage de moins de 3 mois.
* Copie recto/verso de la pièce d’identité.
* Questionnaire d’Etat-civil dûment compléteé (au verso).
* Si l’un des emprunteurs est étranger : Traduction en français de son extrait d’acte de naissance par un traducteur assermenté.
* Votre relevé d’Itentité Bancaire signé (pour la restitution du trop-perçu éventuel à la clôture du dossier).
* Concernant le prêt :
* Offre de prêt(s).
* La date à laquelle vous devez retourner votre offrre de prêt à la banque.
* Les coordonnées de votre conseiller bancaire (mail + téléphone….).
* Le décompte de la banque à jour en cas de rachat de prêt.
* Concernant le bien donné en garantie :
* Titre de prorpiété.
* Attestation d’assurance.
* *A quel moment faut-il transmettre les documents à l’étude ?*

Dès réception de l’offre, une remise tardive des documents peut retarder la signature de l’acte et le déblocage de votre prêt.

*Afin de nous permettre d’accomplir les premières démarches liées à votre dossier, un acompte de 100 Euros sera demandé à l’ouverture de celui-ci.*

*Après réception des pièces, un projet de prêt vous sera adressé, assorti du montant précis des frais d’acte.*